

Gestion de l'eau et des inondations : donnez votre avis

Qualité de l'eau et des milieux aquatiques, partage de la ressource, aménagement et risques d'inondation... Ces sujets vous intéressent ?

De 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021, prenez part à la consultation publique sur la stratégie du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations. Pour répondre au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr.



Mairie de Saint-Myon Grande Rue 63460 Saint-Myon - (04 73 33 31 54) - mairiestmyon@wanadoo.fr
Directeur de la publication : J. P. MUSELIER.
Equipe de rédaction : E. JACQUART, M. PESCADOR, S. NEVOLTRY, J.C. LEMOINE, J. LAPLACE.

LES ECHOS DE SAINT-MYON

Edition Mai 2021 – N°28



Fleurs de cognassier



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Lorsque vous lirez ce nouveau numéro des Echos de Saint-Myon, notre pays amorcera un déconfinement significatif.

Mais ne nous laissons pas surprendre par cet ennemi invisible, qu'est la COVID 19 avec ses cohortes de variant. Plusieurs solutions sont à notre disposition pour l'éviter : la vaccination, les gestes barrières et un peu de bon sens.

Notre commune semble ne pas avoir été touchée par la disparition d'un être cher, alors continuons à nous protéger.

Mais le printemps arrive avec ses moments très agréables, jardinage, balade. Je vous recommande de participer à notre concours des Maisons et Jardins Fleuris 2021.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous adresse à toutes et à tous mon meilleur souvenir.

Jean-Pierre Muselier

ETAT CIVIL

Nous sommes heureux d'accueillir :

Eva SANCHEZ : 20/01/2021

Samuel DOS SANTOS : 03/02/2021

Marius FABRE : 11/02/2021

Romy BRIHAT : 16/03/2021

Nous regrettons le départ de :

Lucien DELAIRE : 26/03/2021

Jacques ORLIANGES : 27/03/2021

Suzanne VIGIER : 12/04/2021

Tous nos vœux pour leur union :

Aurélie PEREIRA et Yohan GIACALONE : 16/01/2021

Cérémonie du 8 Mai

La commémoration du 8 mai 1945 a pris encore cette année une dimension toute particulière, Covid-19 oblige, avec un comité de 6 personnes maximum.

Etaient présents :

M. le Maire : J.P. MUSELIER, 1^{er} Adjoint : P. LASSET,
3 conseillers : O. KNIPPING, S. NEVOLTRY, E. JACQUART.

Un discours de Mme Geneviève DARR-LEUSSECQ a été lu, rendant hommage et saluant le souvenir des anciens combattants.

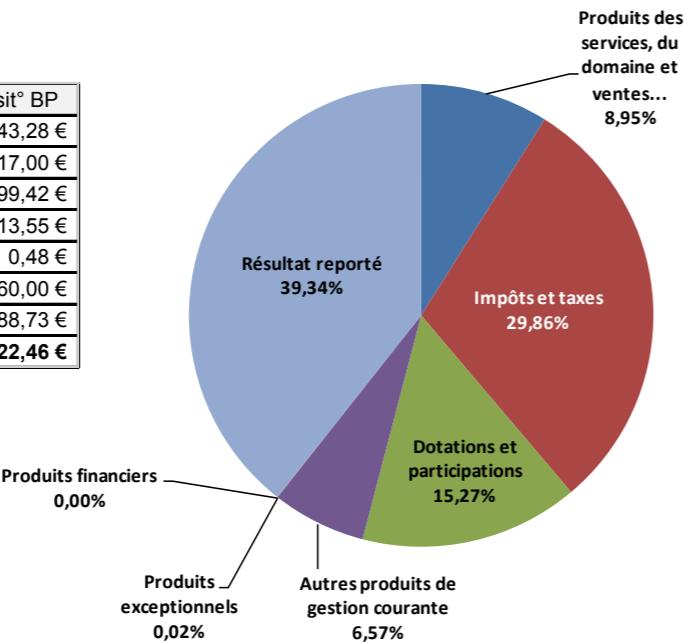


Photographe : S. NEVOLTRY

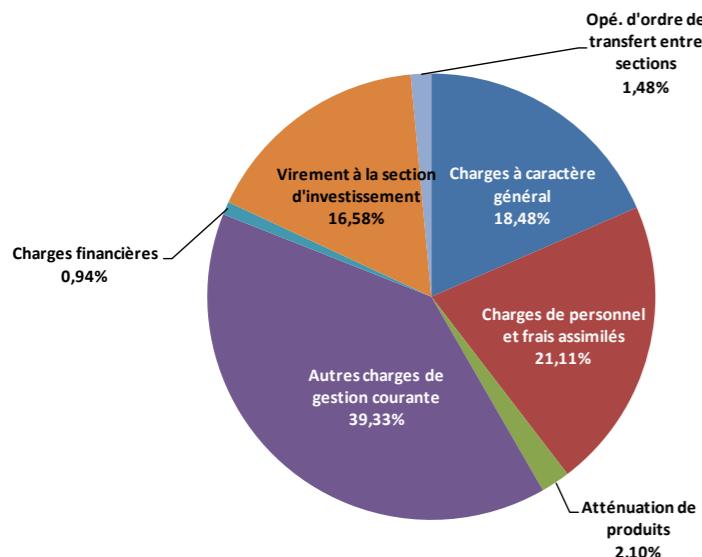
LE BUDGET PRÉVISIONNEL FONCTIONNEMENT

Budget prévisionnel fonctionnement 2021 : recettes

Libellé	Proposit° BP
Produits des services, du domaine et ventes...	33 943,28 €
Impôts et taxes	113 217,00 €
Dotations et participations	57 899,42 €
Autres produits de gestion courante	24 913,55 €
Produits financiers	0,48 €
Produits exceptionnels	60,00 €
Résultat reporté	149 188,73 €
TOTAL DES RECETTES	379 222,46 €



Budget prévisionnel fonctionnement 2021 : dépenses



Dont impôts et taxes foncières sur bâti et sur non bâti qui s'élèvent à 96 832 €

Les bases d'imposition prévisionnelles fournies par l'administration fiscale sont de

- 311 900 euros pour la taxe foncière du bâti
- 24400 euros pour la taxe foncière du non bâti.

Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Le Relais d'Assistants Maternels Parents-Enfants « Bulle des p'tits combrailloux » met en place des activités variées et adaptées. Le RAM travaille en partenariat avec la PMI, la CPAM, la CAF, l'URSSAF, la Direction Générale des Impôts, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en plus des structures locales.

Le RAM est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels, et les candidats à l'agrément. Il vous accompagne dans votre réflexion, vos recherches et vous conseille de manière objective, dans l'intérêt des enfants.

Pour les parents

Le RAM va pouvoir vous aider et vous renseigner sur :

- Les différents modes d'accueil d'enfants présents sur le territoire
- La recherche d'un.e assistant.e maternel.le
- Le côté administratif (embauche, contrat de travail, calcul de la rémunération...)
- L'accompagnement de votre enfant dans certaines situations

Prog' RAM

Bulle des p'tits combrailloux

• SPECTACLES • SORTIES • RÉUNIONS D'ÉCHANGE •
• RÉUNIONS D'INFORMATION • FORMATIONS CONTINUES •
• ATELIERS D'ÉVEIL ET DE SOCIALISATION •



PÉRIODE 3
du 03 mai
au 09 juillet 2021

Sous couvert de l'évolution de la situation sanitaire

Combrailles, Sioule & Morge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PUY-DE-DÔME
Le Gévaudan

Les permanences

SITE DE COMBRONDE

Château des Capponi
Rue de l'Hôtel de Ville - 63460 Combronde
04.73.97.36.67 ou 06.02.38.16.55
Référente : Adeline GARDARIN

Lundi	 	13h30 - 16h30
Mardi	 	13h30 - 17h
Jeudi	 	11h30 - 12h30
Vendredi	 	13h30 - 16h30

SITE DE MANZAT

Siège de la Communauté de communes
21-23 Rue Victor Mazuel - 63410 Manzat
04.73.86.52.07 ou 06.99.86.20.27
Référente : Léonie MARGELIDON

Mardi	 	13h30 - 17h
Mercredi	 	13h30 - 16h
Jeudi	 	11h - 12h30
Vendredi	 	13h30 - 14h30
		11h30 - 12h30

Toutes les informations sur
www.combrailles-sioule-morge.fr

IPNS / Ne pas jeter sur la voie publique
Création: Service communication de la Communauté de communes
Combrailles, Sioule et Morge, pour le Relais Assistants Maternels Parents-Enfants.
Annonceur: Combrailles, Sioule et Morge - 200 072 098 - RCS/Manzat-63410



Interview M. Gérard GUILLOT, professeur à la retraite

J'ai 67 ans et j'habite St Myon depuis une bonne trentaine d'années. Originaire du Bas-Berry, je suis un « expatrié » en Auvergne mais je ne regrette pas ce transfert ! J'habite au pied de la butte des Varennes Hautes.

Au-delà de mon ancienne activité professionnelle de prof de SVT dans un collège de Riom, je veux ici surtout parler de ma passion pour la nature et l'étude et l'observation de la biodiversité. D'aussi loin que je me souvienne (au moins dès la maternelle !), j'ai toujours été attiré par la nature ; mon enfance s'est déroulée dans le bocage du Boischaut et ses belles haies ; faisant partie d'une famille nombreuse à la campagne, j'ai beaucoup côtoyé le monde de l'agriculture par mes grands-parents fermiers mais surtout en participant directement aux travaux des grands jardins et des vignes que mon père entretenait pour subvenir aux besoins de notre grande famille. J'ai gardé de cette époque un profond attachement à la « terre » et à vivre au contact direct avec la nature. Mes études scientifiques dans le domaine de la biologie m'ont fourni un solide bagage pour appréhender les grands problèmes d'environnement qui nous occupent désormais.

Depuis que j'habite la commune, je parcours sans relâche les chemins du village et des environs presque chaque jour et j'en connais vraiment tous les recoins même les plus inaccessibles, saison après saison. Depuis que le suis à la retraite, j'ai décidé de formaliser cette connaissance de la commune en entreprenant un inventaire de la biodiversité de la commune, c'est-à-dire de recenser toutes les espèces présentes sur la commune dans un certain nombre de groupes que je connais bien : oiseaux, mammifères, serpents et lézards, grenouilles et tritons, une partie des insectes dont les papillons de jour ou les punaises, les plantes à fleurs, ... Ne soyez donc pas inquiets si vous me voyez déambuler jumelles à la main, appareils photo en bandoulière, scrutant tout autour de moi : je n'espionne personne ... sauf les êtres vivants « non-humains » !

Cet état des lieux me permet d'avoir une vue globale des enjeux d'environnement sur la commune ; ainsi, j'ai pu constater, comme cela se passe un peu partout ailleurs en France, le fort déclin d'un certain nombre d'espèces dont des oiseaux liés aux espaces agricoles soumis aux pratiques intensives ; ainsi, j'ai « vu » disparaître de la commune le rare bruant ortolan ou se raréfier fortement la caille des blés ; j'ai observé aussi la quasi-disparition des « fleurs des moissons », ces dizaines d'espèces qui peuplaient les cultures annuelles : miroir de Vénus, pied d'alouette, adonis, ... J'ai eu l'occasion l'an passé en février de présenter (juste avant l'arrivée de ce cher COVID !) un panorama de la biodiversité de la commune lors d'une projection qui a réuni une soixantaine d'habitants de la commune ; dans la foulée, une sortie botanique avait réuni une trentaine de personnes et nous avions découvert la flore autour du pont de la Morge. Mais le COVID a mis fin brutalement à ces animations qui semblaient motiver un certain nombre d'habitants ! Je gère un site internet dédié aux sciences et à la nature, zoom-nature, avec des centaines de chroniques et j'ai ouvert sur ce site une partie entièrement dédiée au Val de Morge avec des chroniques nombreuses sur la flore, la faune et l'environnement ; vous pouvez donc les consulter en ligne. Si certains d'entre vous ont l'occasion d'observer des espèces d'animaux ou de plantes qu'ils ne connaissent pas ou pour lesquelles ils voudraient avoir des informations et si vous avez réussi à prendre des photos (même médiocres), vous pouvez me les envoyer via le mail de mon site ; je vous répondrai rapidement !

Je pense que c'est en s'intéressant à la nature par curiosité que l'on peut prendre progressivement conscience des grands enjeux environnementaux qui se dressent devant nous ; chacun d'entre nous peut devenir un acteur actif pour une prise en compte profonde de l'environnement dans la gestion de la commune et notamment en matière de protection de la biodiversité, trop méconnue et oubliée !

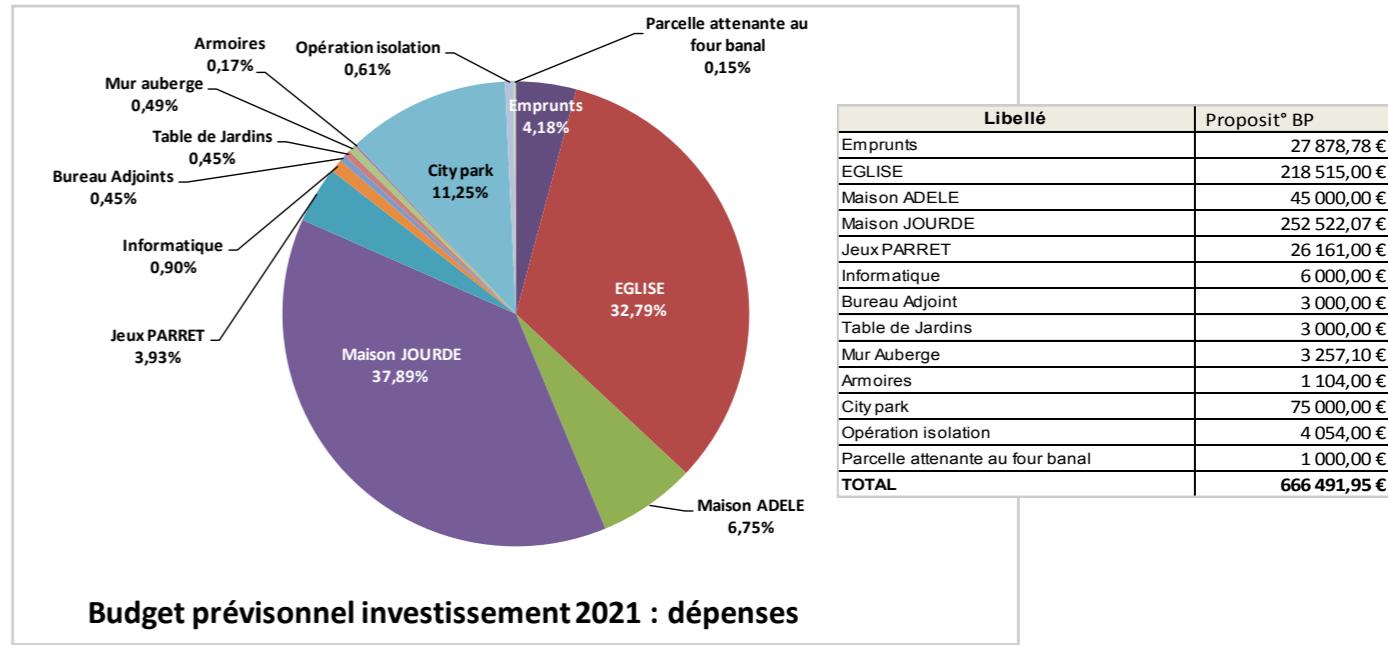
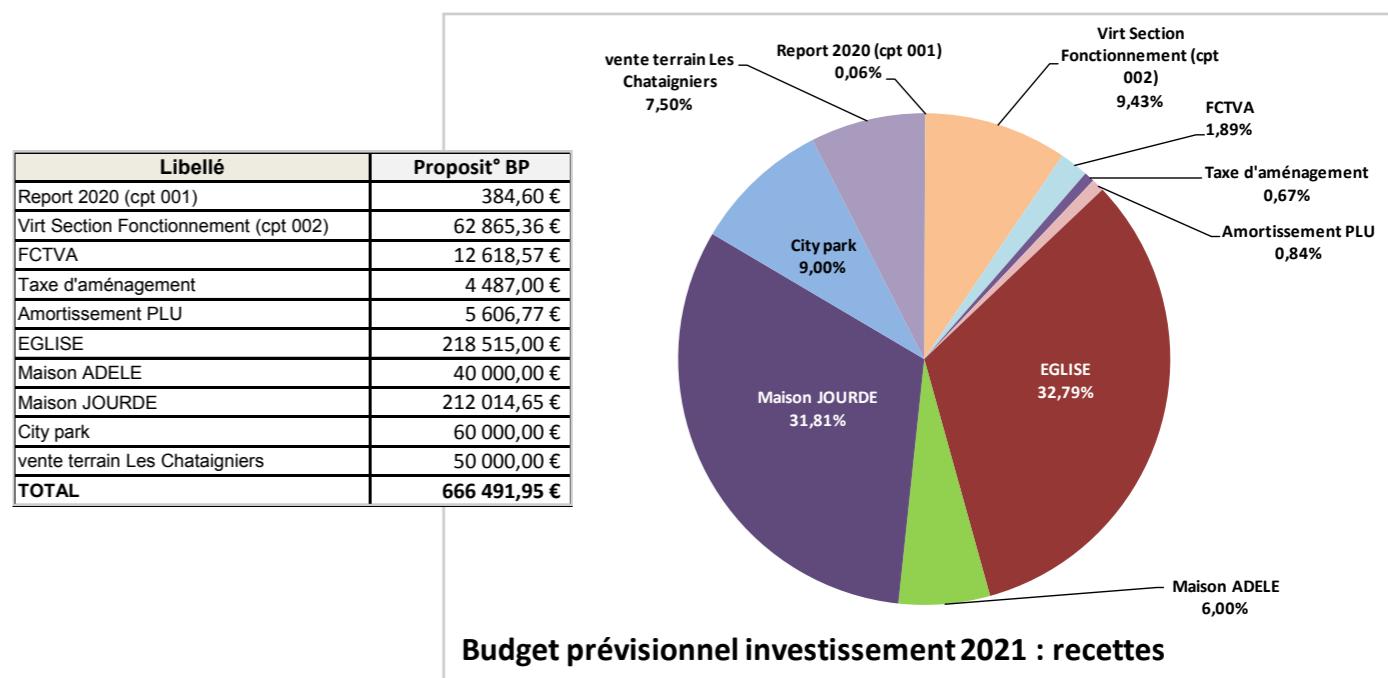
Le site Zoom-nature : <https://www.zoom-nature.fr/chroniques-nature-sciences/>

Les chroniques sur le Val de Morge : <https://www.zoom-nature.fr/articles/saint-myon/>

Le mail du site par lequel vous pouvez me contacter : bonjour@zoom-nature.fr



LE BUDGET PRÉVISIONNEL INVESTISSEMENT



LES TRAVAUX

La maison d'Adèle

Les travaux de rénovation de ce bâtiment ont commencé début 2021.

Tranche 1 :

Le ravalement des façades a été réalisé, ainsi que des travaux de zinguerie sur la toiture.
La création d'une pièce contiguë à la salle du Conseil intégrant notamment des toilettes avec accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) a été faite.



Tranche 2 :

A programmer dans l'avenir : rénovation de la partie habitation.



CONCOURS des MAISONS FLEURIES

Mairie de SAINT MYON

CONCOURS des MAISONS et JARDINS FLEURIS 2021



Ce concours est l'occasion d'associer les habitants au fleurissement de notre commune :

- ⊕ **jardins fleuris,**
- ⊕ **maisons fleuries,**
- ⊕ **balcons, fenêtres ou terrasses fleuries, visibles de la rue.**



Voir règlement au verso.

Règlement

Vous pouvez compléter, par vos plantations, les actions de la commune entreprises pour l'embellissement de notre village.

- ⊕ Le concours a pour objet de valoriser le fleurissement des maisons.
- ⊕ Le jury est composé des membres de la commission fleurissement de Saint MYON et d'un photographe.
- ⊕ Il n'est pas nécessaire de s'inscrire. Le jury effectuera deux passages en Juillet et Septembre.
- ⊕ Le jury appréciera les efforts réalisés en ce qui concerne : le fleurissement, l'originalité, la qualité, la diversité (balcons, fenêtres, terrasses, jardins, etc...), le tout dans le respect de l'environnement.
- ⊕ Les décisions pour les récompenses seront prises à la majorité.
- ⊕ La remise des prix aura lieu au mois d'Octobre, et donnera lieu à une cérémonie à laquelle seront invités tous les lauréats.

2 types de vaccins sont donc commercialisés : ceux de conception ancienne à (ADN/AdénoVirus inactivé) et ceux bénéficiant de la nouvelle technologie « à ARN », qui a été difficile à concevoir, mais dont *le principe va permettre de développer très vite de nouveaux vaccins adaptés à d'autres virus dangereux et à de potentiels variants résistants du CoronaVirus de la COVID*. Pour cette dernière méthode, une des clefs du succès a été de concevoir de quoi protéger ces molécules d'ARN messager si fragile qu'il se détruit en quelques secondes.

Les Quatre Vaccins agréés en France en Avril 2021:

Type	Vaccin Administration
à ARN	Pfizer-BioNTech (<i>Comirnaty®</i>) 2 doses séparées de 4 à 7 semaines au maximum (depuis le 14/4/21)
	Moderna 2 doses séparées de 4 à 7 semaines au maximum (depuis le 14/4/21)
à ADN	Astra-Zeneca (<i>Vaxzevria ®</i>) 2 doses séparées de 12 semaines
	Johnson & Johnson (Jansen) 1 dose UNIQUE

Tous demandent donc 2 doses sauf le Jansen (1).

MAIS il existe deux situations particulières dont il faut impérativement parler avec son médecin :

Si la personne a fait la COVID (malade ou asymptomatique) = une seule dose entre 3 et 6 mois après la COVID.
Si la personne est dialysée ou gravement immuno-déprimée, on recommande maintenant une 3^{ème} injection de rappel 4 semaines après la 2^{ème} dose ou dès que possible si ce délai de 4 semaines est dépassé.

L'efficacité :

Elle est maximale environ 2 semaines après la 2^{ème} injection, quel que soit le vaccin (4 semaines après l'injection unique du JANSEN).

De l'ordre de 60 à 80 % sur la prévention des formes bénignes de la COVID et de 100% des formes graves (celles qui, sans vaccin conduiraient au décès ou à la réanimation).

Les effets secondaires :

Comme après n'importe quel vaccin (tel le vaccin annuel contre la grippe), on peut parfois avoir une rougeur ou douleur au point de piqûre, une fatigue, des courbatures, des maux de tête.

Les allergies graves sont très exceptionnelles et ne concernent que les personnes ayant une allergie déjà connue à une substance utilisée pour la stabilisation/conservation du vaccin. Ces personnes sont en principe au courant de leur allergie.

Enfin, on a beaucoup parlé des caillots sanguins (thromboses) avec l'Astra-Zeneca. Celles-ci sont plus qu'exceptionnelles et sont observées chez les plus jeunes, plutôt des femmes, ce qui explique que la Haute Autorité de Santé le recommande chez des patients de plus de 55 ans.

Dans tous les cas, et quel que soit le médicament pris (vaccin ou autre), il est toujours recommandé d'interroger son médecin ou infirmier au moindre doute d'un effet secondaire !

Quel Vaccin pour qui ? quand aurai-je le droit d'être vacciné ? Où ?

Les possibilités et indications changent. Le site internet de l'Assurance Maladie tient les choses à jour :
<https://www.ameli.fr/puy-de-dome/assure/covid-19/vaccination-contre-la-covid-19/qui-peut-se-faire-vacciner-quand-et-comment>

Les difficultés d'approvisionnement, de livraison, d'utilisation ... donc de rendez-vous ... :

Les livraisons de vaccins sont soumises à des impondérables en termes de disponibilité.

Leurs conservations sont différentes et souvent complexes (congélation).

Ils ne sont pas conditionnés en seringues individuelles (comme pour la grippe) mais par flacons de 5 à 12 doses selon les marques, ce qui ne facilite pas l'organisation, les livraisons, car il s'agit de « ne pas gâcher une goutte du précieux liquide » en programmant mal les rendez-vous. C'est aussi pour cela que, si un patient ne peut se rendre à un rendez-vous, il lui est instantanément demandé de bien penser à se décommander pour laisser la place à un autre ... !

Bien informé, bien vacciné ! c'est tout ce que nous nous souhaitons collectivement !

Rappelons-nous : la vaccination a fait disparaître la Variole, la Poliomyélite et permet de contrôler bien d'autres maladies dans le monde, chez nous et pour nos enfants !

C'est la première fois dans l'histoire humaine que l'on est capable de mettre au point un vaccin efficace en 6 mois !

On **peut** jouer individuel et être vacciné pour soi : et s'éviter ainsi une maladie qui peut nous être fatale.

On **doit** jouer collectif et être vacciné pour les autres : retrouver nos sourires, rendre la liberté à nos jeunes en préservant nos vies ! Plus nous serons nombreux à être immunisés, moins le virus circulera et donc moins, à l'occasion de son passage d'une personne à une autre, il mutera en de nouveaux variants.

La parole aux habitants de SAINT MYON

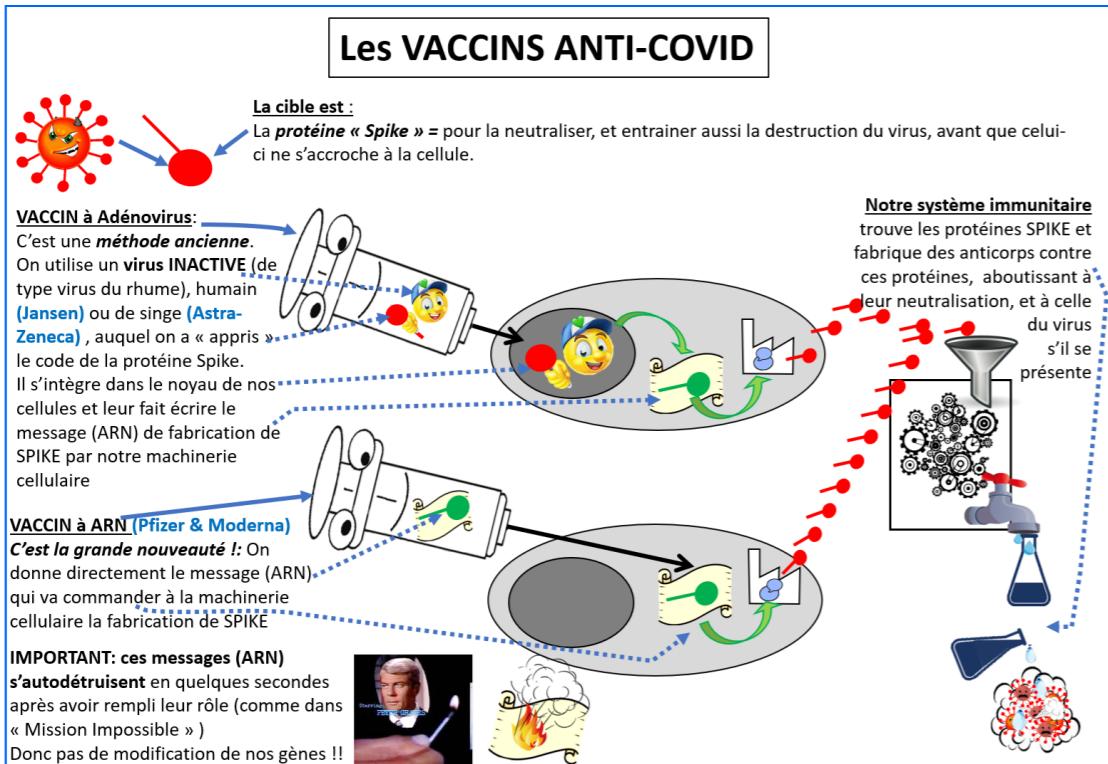
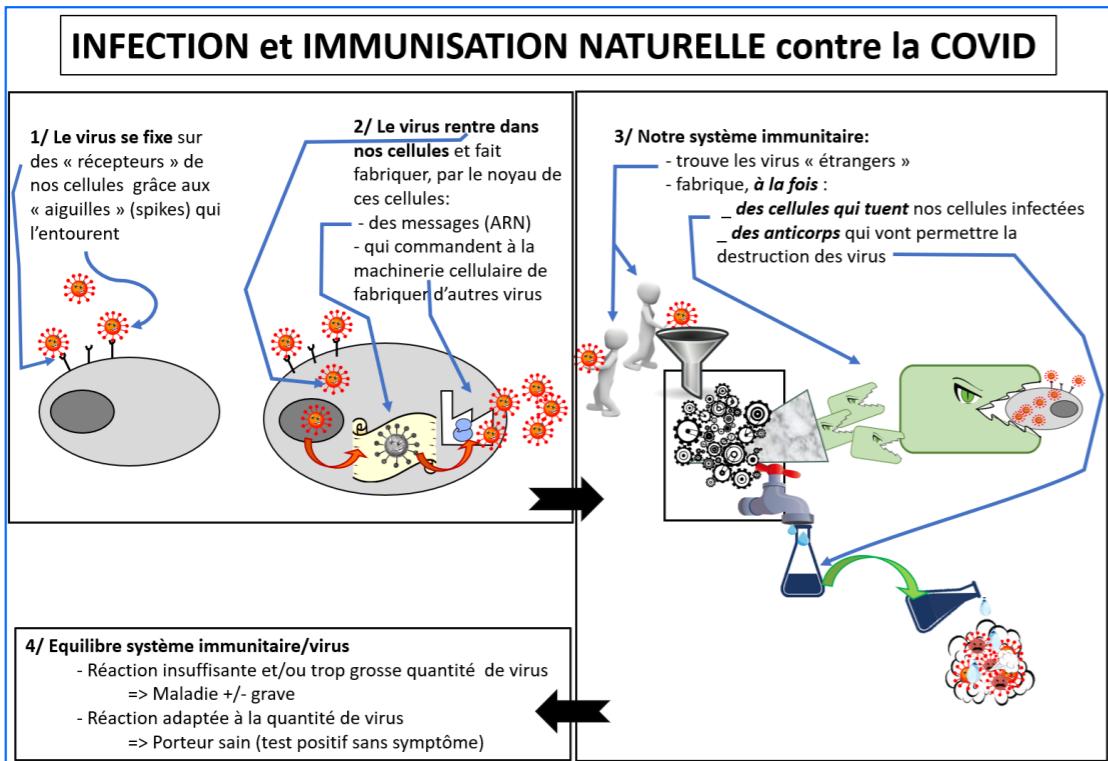
Interview des Drs. Sylvie et Didier LEMERY

REPERES : La VACCINATION contre la COVID-19

Avril 2021

Beaucoup d'informations vraies ou totalement fausses circulent au sujet de cette vaccination. Voici quelques points de repères.

Ces deux illustrations résument, de façon simplifiée, la réponse naturelle de l'organisme au virus et les mécanismes de la vaccination :



La commission JEUNESSE – CULTURE – SPORT en mode « Action »



Avec l'augmentation de la population et afin de dynamiser notre commune, le conseil municipal a voté plusieurs projets, élaborés par la commission JEUNESSE – CULTURE – SPORT :

- une future aire de jeu à Parret pour les plus jeunes. Les travaux ont débuté.
- un terrain de cross pour les adolescents sur un terrain communal en direction de l'ancienne station d'épuration déjà en service depuis le 14 avril.
- la création d'un « City Park » prévu en 2022 destiné à un très large public
- la mise à disposition d'une table de ping-pong en face de la salle des fêtes
- la fixation d'un porte-vélo à côté de la mairie sous le panneau d'informations.

Le terrain de cross



Aménagement aire de jeux à PARRET



Futur City Park à Saint-Myon



Photo non contractuelle

La table de ping-pong et le porte-vélos



ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

La cour de l'auberge des sources retrouve de l'allure avec sa nouvelle barrière : grillage et faux bois: solide, esthétique, et préservant beaucoup mieux l'intimité des voisins et du restaurant.

Avec le dé-confinement et la réouverture de l'établissement seulement en terrasse, le service pourra se faire en extérieur dans de meilleures conditions.



VIVRE ENSEMBLE, CIVISME



L'arrivée des beaux jours fait sortir de leur retraite hivernale, les tondeuses, les motoculteurs, les tailles haies, les tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (etc...)

Une ombre au tableau : ces petites machines sont bruyantes...

Pour le respect de la tranquillité de chacun, il convient de rappeler que l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991, modifié le 26 juillet 1994, réglemente l'usage de petits engins :

- ⇒ Les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures,
- ⇒ Les samedis de 9 heures à 19 heures,
- ⇒ Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

FEUX DE JARDIN ET ENVIRONNEMENT

La fin de l'hiver est traditionnellement marquée par une reprise des diverses activités d'entretien des espaces naturels et des jardins.

Parmi celles-ci beaucoup génèrent des déchets verts, souvent éliminés par brûlage en infraction avec la réglementation (25 mètres des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables).

Le brûlage est donc interdit. La solution étant la collecte en déchetterie, le compostage, le paillage.

Le brûlage est par ailleurs fortement producteur de polluant liés à la mauvaise combustion.

Réglementation sur les feux de plein air dans le Puy-de-Dôme

L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par un nouvel arrêté préfectoral n°12/01328 du 2 juillet 2012 .

Cet arrêté précise que :

Les types de feux autorisés toute l'année sous réserves :

- feux pour méchouis ou barbecues, feux de camp, feux de Saint-Jean,
- travaux de désherbage à l'aide de désherbeurs thermiques,
- artifices de divertissement (fusées d'artifices, feux de Bengale, pétards).

Les types de feux autorisés sous réserves et avec une période d'interdiction du 1er juillet au 30 septembre (sans dérogation)

- l'incinération ou le brûlage dans le cadre de la gestion forestière,
- déchets végétaux agricoles ou assimilés,

L'écobuage : ce type de feu est soumis à déclaration préalable en mairie au moyen du [formulaire de déclaration préalable écobuage](#) (format pdf - 683.2 ko - 09/07/2012) pendant la période du 1er octobre au 30 juin.

Les interdictions permanentes

- les lanternes célestes (lanternes chinoises ou thaïlandaises),
- le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales, agricoles,
- le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux ménagers : les déchets végétaux ménagers incluent les déchets verts dits de jardin (herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de tailles, de débroussaillages ou d'élagages et autres résidus végétaux biodégradables sur place ou évacuables dans le cadre de la collecte des ordures ménagères).

Pour informations complémentaires : <https://www.zoom-nature.fr/dechets-verts-feu-rouge/>

Un geste simple pour préserver nos trottoirs et espaces verts



Dans les rues et les chemins du village, par respect pour les enfants, les habitants et pour le personnel municipal qui entretient le bord des routes et chemins :

je ramasse les crottes de mon chien.

Les déjections canines constituent un réel risque sanitaire pour l'être humain, en particulier pour les enfants.

FLASH INFOS



Le fleurissement de la commune a été réalisé : jardinières devant la Mairie, l'huilerie, l'Auberge, aux entrées de Saint MYON et sous le cheval près du pont.



Les élections régionales et départementales auront lieu : **les 20 et 27 Juin 2021.**

Les commerçants ambulants à SAINT MYON

activité	nom de la société		adresse	tél
COIFFEUR	SALON DE COIFFURE	Julien RONDEPIERRE	place de L'OCHE les mardi et vendredi	06.87.05.00.96
RESTAURATION	CALOU PIZZA		place de L'OCHE vendredi commande avant 17h pour retrait à partir 18h	06.40.08.18.45
FROMAGER		Xavier RIBEIRO	place de L'OCHE samedi de 16h à 19h	
ROTISSERIE POULET	Ô ROYAL POULET		place de L'OCHE samedi de 16h à 19h	07.64.53.33.31